

Séance du 12 février 2020

Le douze février deux mille vingt, vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Carantilly, dûment convoqués par M. le Maire, se sont rassemblés à la mairie, en séance ordinaire, sous sa présidence.

Date de convocation : 06/02/2020

Date d'affichage : 18/02/2020

Étaient présents : MM BOURGE Pierre, CORON Bruno, DUFORT Erik ; Mmes LEDOUX Malika, PAISANT Nadège ; MM BAZIN Denis, ALLIX Gratien ; Mmes LEMERRE Honorine, CANTO Stéphanie ; MM LEPLEY Laurent, BOURGÈS André.

Étaient excusés : M. BELLÉE Pascal (procuration Mme LEDOUX) ;
Mme LEVALLOIS ;
Mme NOURRY (procuration M. BOURGE).

M. BOURGÈS, nommé conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

Approbation du compte rendu de la séance du 18 décembre 2019 : M. le Maire demande s'il y a des remarques. Aucune modification n'étant à apporter, il est approuvé à l'unanimité.

I. Photocopieur de la mairie (visa 14/02/2020)

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de location du photocopieur arrive à échéance en mai 2020.

La société DESK/KODEN a fait une proposition pour un matériel multifonction plus performant et à un tarif plus attractif. Le loyer est inchangé (243 € HT par trimestre). Les coûts copies sont moins élevés pour les pages couleur comme noir & blanc. Les frais de mise en service sont offerts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- retient la proposition de la société DESK/KODEN pour un matériel SHARP MX-2651 en location sur 5 ans ;
- autorise M. le Maire ou les adjoints à signer tout document relatif à cette affaire (contrat de location, contrat de maintenance, résiliation de l'ancien matériel, ...).

II. Indemnité kilométrique adjoint administratif principal 1^{ère} classe (visa 14/02/2020)

M. le Maire expose au Conseil Municipal que Mme LEBEHOT Myriam a utilisé son véhicule personnel pour se rendre dans différentes administrations et réunions.

Le Conseil Municipal, après délibération, accorde à Mme LEBEHOT Myriam, adjoint administratif principal 1^{ère} classe, une indemnité kilométrique de 109.15 €, au titre de ses déplacements pour l'année 2019 à l'extérieur de la commune avec son véhicule personnel (295 Km * 0.37 € selon le barème en vigueur).

III. Approbation de la modification des statuts du SDEM50 (visa 14/02/2020)

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5711-1, et L 5211-20 ;

- Vu la délibération n°CS-2019-65 en date du 12 décembre 2019 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;

- Considérant que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

M. le Maire expose aux membres du conseil municipal que :

- Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche exerce aujourd'hui la compétence fondatrice et fédératrice d'autorité organisatrice de distribution publique d'électricité (AODE) pour tous ses membres adhérents, de manière obligatoire ;

- Les statuts du SDEM50 ne permettent pas à ce jour d'autoriser l'adhésion d'un EPCI puisque ces collectivités ne disposent pas de la compétence « autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité (AODE), sauf Villedieu Intercom ;

- Le projet de modification statutaire a pour objet de permettre aux EPCI d'adhérer à une ou plusieurs compétences autre que la compétence AODE ;

- Le projet de modification statutaire a aussi pour objet de déterminer la composition du bureau syndical, de préciser les modalités de fonctionnement des instances (cessation anticipée d'un mandat, commissions statutaires) ;

- Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire, s'agissant des modalités de demandes d'adhésion ;

- S'agissant des modalités de gouvernance, ces dispositions entreront en vigueur à compter de la première réunion de l'assemblée délibérante du Syndicat suivant les élections municipales de 2020, durant laquelle seront installés les nouveaux représentants des adhérents.

Après avoir pris connaissance du projet de statuts, le conseil municipal, à l'unanimité, **décide** d'accepter la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50).

IV. Installation d'un système d'alarme à l'atelier

M. le Maire informe le conseil municipal que GROUPAMA a diligenté une expertise suite au vol par intrusion dans l'atelier municipal. Nous avons reçu une indemnisation de 1003,00 €.

Suite à cette visite, l'expert a conseillé de mettre en place un système de surveillance ou d'alarme.

M. le Maire présente un devis de la société ID DOMOTIQUE de 1 128,00 € TTC pour la mise en place d'une alarme. Après en avoir délibéré, le CM souhaite plus d'informations et ajourne ce projet.

V. Affaires diverses

1/ Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la délégation de service public des transports urbains de la Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo. Ce rapport est présenté au Conseil Municipal qui ne fait aucun commentaire.

2/ Bons de pierre : M. CORON, adjoint en charge de la voirie présente au Conseil les 3 demandes reçues, à savoir :

- Mme REGNAULT Véronique / M. PLAYE Xavier (Le Poteau) : 5 tonnes de gravier ;

- M. BEAUFILS David (La Sansonnière) : 20 tonnes de 20/40 ;

- M. ALLIX Gratien (Le Boscq) : 15 tonnes de 20/40

Le Conseil Municipal donne son accord à ces demandes.

3/ Bâtiments communaux : M. le Maire passe la parole à M. DUFORT, adjoint en charge des bâtiments publics. Il indique que suite aux nombreux coups de vent que nous avons subi, la faîtière du bâtiment de la poste a été arrachée et de nombreuses ardoises se sont décrochées. Il propose d'intervenir dans l'urgence pour mettre « hors d'eau ». M. le Maire lui demande de plus d'établir un diagnostic et de demander des devis.

4/ Travaux de voirie : M. le Maire donne à nouveau la parole à M. CORON. Il rend compte de l'entrevue qu'il a eue en présence de M. le Maire et du directeur du cabinet PRYTECH (assistant à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de voirie en mutualisation avec les communes environnantes). Un contentieux existe. Des erreurs ont été faites par ce cabinet. M. CORON lui demande de bien vouloir revoir sa position sur plusieurs points : les estimations et la facturation, démarrer plus tôt les prévisions et les travaux.

M. RIHOUEY, directeur de PRYTECH, a pris en compte les doléances et a promis de faire au mieux pour cette année.

5/ Haie de l'étang : M. CORON, responsable de la commission fleurissement, fait présenter par Mme LEMERRE le projet d'implantation de bordures fleuries de l'étang en remplacement de la haie existante. Plusieurs projets sont présentés. L'un d'entre eux suscite des remarques : présence de grosses pierres ce qui n'est pas conseillé près d'un axe de circulation. Le Conseil est favorable à cet aménagement. La commission aidée de l'employé communal est chargée de mener à bien ce projet.

VI. Questions diverses

- Mme LEMERRE rend compte d'une réunion du syndicat scolaire à laquelle elle a assisté. Elle rapporte qu'une interrogation sur la poursuite ou non des temps d'activités périscolaires (TAP) est en cours. Un sondage doit être fait auprès des parents d'élèves.

- M. DUFORT signale qu'il a vu sur internet le terrain non construit du lotissement « Le Bois Hébert » à vendre dans 2 cabinets différents, l'un à 32 400 € et l'autre à 21 000 €. M. le Maire rappelle qu'il avait désigné un groupe de travail pour étudier le cas de cette parcelle de 1 522 m² : la racheter, demander la modification du permis de lotir et voir la possibilité d'en faire 2 lots. Aucune proposition n'a été faite. Il souhaite que ce dossier soit repris rapidement.

- Bureaux des élections municipales : 15 mars 2020 : M. BOURGE, Mme NOURRY, MM BAZIN et ALLIX ; 22 mars 2020 : M. CORON, Mme CANTO, MM BOURGÈS et BELLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h40.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Pierre BOURGE 	Le Secrétaire, André BOURGÈS 
Bruno CORON	Mireille LEVALLOIS Excusée
Erik DUFORT	Cécile NOURRY PP M. BOURGE
Malika LEDOUX	Gratien ALLIX
Nadège PAISANT	Honorine LEMERRE
Pascal BELLÉE PP Mme LEDOUX	Stéphanie CANTO
Denis BAZIN	Laurent LEPLEY